

Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques dans le département d'Ille-et-Vilaine

copyright Ministère de la Culture – DRAC Bretagne

Annexe 6-4-0 Listing Monuments Historiques

Commune	Adresse édifice	Appellation	Libellé de la protection
SAINT-MALO		Abbaye Saint-Benoît	Chapelle (ancienne église abbatiale) et son cloître : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Blatrerie (rue de la)	Cathédrale Saint-Vincent (ancienne)	Cathédrale à l'exclusion du clocher : classement par arrêté du 26 octobre 1910-Porte située autrefois dans la cour de l'Hôtel-Dieu rue Saint-Sauveur, datée de 1625 et déposée dans la cathédrale : inscription par arrêté du 14 février 1946-Portail de l'ancienne chapelle Sainte-Anne-des-Ursulines déposé et entreposé au Sud-Ouest de la cathédrale : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Saint-Aaron (place) 3, anciennement Saint-Benoît (rue)	Chapelle Saint-Aaron	Chapelle Saint-Aaron : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO		Château de la Chipaudière	Façades et toitures du manoir et des communs ; escalier avec sa rampe en fer forgé ; salle à manger avec décor de boiseries et bureau avec décor de toiles de Jouy ; au rez-de-chaussée, chambre avec son décor de cuir de Cordoue ; à l'étage, chapelle ; jardin ordonné avec pièces d'eau (cad. W 120 à 122, 131) : classement par arrêté du 2 février 1982
SAINT-MALO	Boscq (Le)	Château du Boscq	Ensemble du château et son parc, avec ses murs de clôture (cad. BC 10, 174 à 196) : inscription par arrêté du 19 octobre 1994
SAINT-MALO		Château et fortifications	Remparts et château : classement par arrêté du 12 juillet 1886-Remparts comprenant les courtines, les tours (parties en façade sur l'extérieur seulement) et les portes : classement par arrêté du 20 août 1913-Château comprenant l'enceinte, c'est-à-dire courtine, tours et porte (parties en façade) ; intérieur des tours ; grand donjon (bâtiment A intérieur et extérieur) : classement par arrêté du 20 août 1913-Fortifications s'appliquant à tous les terrains du domaine militaire de la fortification depuis la pointe du château jusqu'au môle des Noires côté de la mer : classement par arrêté du 2 septembre 1921
SAINT-MALO	Vieux-Remparts (rue des) 9, anciennement 8	Couvent des Récollets (ancien)	Façades ; restes du cloître ; portail de la cour ; pont sur la rue et toitures (cad. AB 236) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO		Couvent Notre-Dame-des-Victoires (ancien) ou ancienne caserne des Victoires	Ancienne caserne de la Victoire, dite aussi ancien couvent de la Victoire : inscription par arrêté du 2 août 1929-Paroi supportant une peinture murale qui représente L'Annonce aux Bergers située dans la tribune de la chapelle de l'ancien couvent (cad. A 11) : classement par arrêté du 24 mars 1962
SAINT-MALO		Église Saint-Ideuc	Église Saint-Ideuc (cad. J 100) : inscription par arrêté du 5 novembre 1970
SAINT-MALO	Saint-Sauveur (rue) 8	Église Saint-Sauveur (ancienne chapelle de l'Hôtel-Dieu)	Église Saint-Sauveur (ancienne chapelle de l'Hôtel-Dieu) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Jeanne-Jugan (rue);Fontaine (rue de la)	Église Sainte-Croix	Église Sainte-Croix (cad. Al 1) : inscription par arrêté du 17 décembre 1970
SAINT-MALO		Fort de la Conchée	Fort de la Conchée (cad. AH 6) : classement par arrêté du 13 septembre 1984
SAINT-MALO		Fort du Petit Bé	Fort du Petit Bé : classement par arrêté du 29 octobre 1921
SAINT-MALO		Fort national et son enceinte	Fort national : classement par arrêté du 17 mai 1906-Murs d'enceinte du fort : classement par arrêté du 20 août 1913
SAINT-MALO	André-Desilles (rue) 2, anciennement Epine (rue de l')	Hôtel André-Desilles (ancien)	Puits, autrefois situé dans la cour de l'Hôtel Dieu, et remonté en 1988 devant la façade de l'hôtel : inscription par arrêté du 12 mai 1927-Façades de la maison, située auparavant 9 rue de l'Epine et 9 rue de la Fosse, reconstruites à l'identique sur le côté Ouest de l'hôtel : inscription par arrêté du 14 février 1946-Façades et toitures : classement par arrêté du 14 octobre 1946
SAINT-MALO	Asfeld (rue d') 5;Toulouse (rue de) 4;Chartres (rue de) 2	Hôtel d'Asfeld	L'Hôtel Magon de la Lande en totalité (cad. AB 142, 143, 144) : classement par arrêté du 25 février 2000
SAINT-MALO	Chateaubriand (rue de) 3	Hôtel de la Gicquelais (maison natale de Chateaubriand)	Hôtel de la Gicquelais (maison natale de Chateaubriand) (cad. AC 72) : classement par arrêté du 23 mars 1964
SAINT-MALO	Saint-Philippe (rue) 1	Hôtel de Surcouf (ancien Hôtel de Beaugéard)	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Ville-Pépin (rue) 8	Hôtel du Pélican (ancien)	Façades et toitures (cad. A 659) : inscription par arrêté du 5 juin 1964
SAINT-MALO	Asfeld (rue d') 7, anciennement 4	Hôtel particulier	Façades sur rue et sur cour et toitures : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Grands-Degrés (rue des) 7, anciennement 4	Immeuble	Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 février 1950
SAINT-MALO	Grands-Degrés (rue des) 13,15, anciennement 6	Immeuble	Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 février 1950
SAINT-MALO	Grands-Degrés (rue des) 15bis, anciennement 8	Immeuble	Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 février 1950
SAINT-MALO	Lauriers (rue des) 5, anciennement Harpe (rue de la) 7	Immeuble	Façade sur rue des Lauriers (cad. AB 296) : inscription par arrêté du 27 février 1946
SAINT-MALO	La-Houssaye (cour) 6	Immeuble	Façades sur cour et toitures correspondantes : inscription par arrêté du 4 novembre 1955
SAINT-MALO	Grands-Degrés (rue des) 17, anciennement 14	Immeuble	Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 février 1950
SAINT-MALO	Saint-Benoît (rue) 8, anciennement 18	Maison	Façade : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Orléans (rue d') 10, anciennement 7;Dinan (rue de) 1	Maison	Façades : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Saint-Philippe (rue) 2	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Saint-Philippe (rue) 3	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées (cad. AB 207 à 209) : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Mahé-de-la-Bourdonnais (rue) 2, anciennement 6	Maison	Porte sculptée datée de 1652 : inscription par arrêté du 25 mars 1935
SAINT-MALO	Orme (rue de l') 3, anciennement 16	Maison	Façade et toiture : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Orléans (rue d') 5, anciennement 2	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Saint-Philippe (rue) 4	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Point-du-Jour (rue du) 7, anciennement 21	Maison	Façade et toitures : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Orléans (rue d') 7, anciennement 4	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées (cad. AB 183, 185) : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Orléans (rue d') 8, anciennement 5	Maison	Façades et toitures ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942

Commune	Adresse édicée	Appellation	Libellé de la protection
SAINT-MALO	Orléans (rue d') 3, anciennement 1	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Saint-Vincent (rue) 3, anciennement 1bis	Maison	Façade : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Robert-Surcouf (rue) 6, anciennement 5	Maison	Façade et toiture : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Toulouse (rue de) 20, anciennement 14;Dinan (rue de) 3,5	Maison	Façades (cad. AB 193) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Saint-Philippe (rue) 5	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Boursaint (rue) 2, anciennement 15;Petits-Degrés (rue des) 11	Maison	Façade (cad. AB 333) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Corne-de-Cerf (rue de la) 18, anciennement Jean-de-Chatillon (rue) 22	Maison	Façades sur rue et sur cour ; toitures ; niche d'angle (cad. AC 52) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Chartres (rue de) 1, anciennement 10	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées (cad. AB 145) : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Dinan (rue de) 4, anciennement 2;Toulouse (rue de) 22	Maison	Façades (cad. AB 216) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Dinan (rue de) 6, anciennement 4;Toulouse (rue de) 21	Maison	Façades et toitures (cad. AB 384) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Corne-de-Cerf (rue de la) 16, anciennement Jean-de-Chatillon (rue) 20	Maison	Façades et toitures (cad. AC 51) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Pélicot (rue) 5, anciennement 9	Maison	Façade et toiture : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Orléans (rue d') 9, anciennement 6	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées (cad. AB 190) : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Saint-Benoît (rue) 6, anciennement 14,16	Maison	Façades (cad. AC 227) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Asfeld (rue d') 1, anciennement 12	Maison	Façades et toitures, lucarnes, souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Chateaubriand (place) 6, anciennement 4;Saint-Vincent (rue) 1	Maison	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Victoire (rue de la) 8, anciennement 14	Maison	Façade et toiture : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Mahé-de-la-Bourdonnais (rue) 1, anciennement 3	Maison	Façades et toitures : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Petits-Degrés (rue des) 9, anciennement 6;Boursaint (rue) 1	Maison	Façades et toitures (cad. AB 96) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	La-Houssaye (cour) 10	Maison	Façades ; pavillon d'angle ; mur de clôture ; portail et toitures : inscription par arrêté du 14 février 1946-plafond peint du 17e siècle (AC 28) : inscription par arrêté du 20 mars 1995
SAINT-MALO	Puits-aux-Braies (rue du) 10, anciennement 9;Boursaint (rue)	Maison	Façades et toitures : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Fosse (rue de la) 2, anciennement 21;Toulouse (rue de) 9	Maison	Façades et toitures : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Saint-Thomas (rue) 6	Maison	Façade et toitures : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Grands-Degrés (rue des) 2, anciennement 17;Cordiers (rue des)	Maison	Façades et toitures : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Le-Pailleur (rue) 2	Maison	Mansardes et greniers dans lesquels Jeanne Jugan fonda l'oeuvre des Petites Soeurs des Pauvres (cad. A 589) : inscription par arrêté du 23 mai 1951
SAINT-MALO		Maison de Jacques Cartier, dite Les Portes Cartier	Maison de Jacques Cartier, dite Les Portes Cartier (cad. Q 72, 73) : inscription par arrêté du 21 février 1940
SAINT-MALO	La-Houssaye (cour) 2	Maison de la Duchesse Anne	Maison de la Duchesse Anne (cad. AC 21) : inscription par arrêté du 17 avril 1931
SAINT-MALO	Fosse (rue de la) 4, anciennement 19	Maison dite du Gouverneur	Façade et toitures (cad. AB 40 à 42) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	13 avenue Jean Jaurès	Maison du Peuple	Maison du Peuple, en totalité : inscription par arrêté du 16 novembre 2011 (cad. AK 322).
SAINT-MALO	Chat-qui-Danse (rue du) 2, anciennement Bel-Air (rue) 2	Maison natale de Surcouf	Maison natale de Surcouf : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Dinan (rue de) 12	Maison ou Hôtel de Brevest	Façades et toitures ; escalier intérieur ; grand salon et salle à manger du premier étage avec leurs décors ; grand salon et salle à manger du deuxième étage avec leurs décors (cad. AB 232) : inscription par arrêté du 9 février 1970
SAINT-MALO	Toulouse (rue de) 12, anciennement 8	Maison ou Hôtel de la Grassinaye	Façades et toitures (cad. AB 166) : inscription par arrêté du 14 février 1946
SAINT-MALO	Feydeau (rue) 2;Orléans (rue d') 4	Maison ou Hôtel de la Sauldre	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées (cad. AB 154 à 156) : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Guy La Chambre (place) 2	Maison ou Hôtel Hay	Façades et toitures ; lucarnes ; souches de cheminées : inscription par arrêté du 31 janvier 1942
SAINT-MALO	Auguste Renoir (rue)	Malouinière de Château Doré	façades et toitures du logis de Château Doré, escalier intérieur du logis (cad. DB 39) : inscription par arrêté du 02 mars 2001
SAINT-MALO	La Rivière	Malouinière de La Rivière	Le logis, les dépendances, la cour, le jardin et les murs de clôture en totalité (cad. YA 184, 185, 186, 188) : inscription par arrêté du 13 juillet 2000
SAINT-MALO	Dreux (rue) 26	Malouinière de La Verderie	Le logis et le jardin clos de murs en totalité (cad. BP 66) : inscription par arrêté du 13 juillet 2000
SAINT-MALO	Jacques Hesry (rue) 4 ; de Rousse (rue) 5	Malouinière de Rivasselou	Le logis principal, les terrasses du jardin, le mail avec son pavillon néo-classique et le mur de clôture en totalité (cad. DA 843) : inscription par arrêté du 13 juillet 2000
SAINT-MALO	Hameau de Saint-Etienne	Malouinière du Puits Sauvage	Malouinière Le Puits Sauvage, au hameau de Saint-Etienne : logis et communs, cour et murs clôturant la propriété (cad. C 144 à 146, 149) : inscription par arrêté du 9 octobre 1990

Commune	Adresse édifice	Appellation	Libellé de la protection
SAINT-MALO	7 rue Jean XXIII	Malouinière Le Valmarin	Le logis pour ses façades et toitures, le portail d'entrée, la cour d'entrée et le jardin pour leurs sols d'assiette et leurs murs de clôture. (Cad. BM n° 641) : inscription par arrêté du 14 novembre 2013
SAINT-MALO	Génie (rue du) 4	Manoir à l'Evêque	Façades et toitures (sauf communs) ; escalier et lambris du rez-de-chaussée (salon et salle à manger) (cad. BR 188) : inscription par arrêté du 26 décembre 1989
SAINT-MALO		Manoir de la Giclais	Façades et toitures (cad. DI 159) : inscription par arrêté du 30 mars 1976
SAINT-MALO		Phare du Grand-Jardin.	En totalité. (Cad. AE parcelle n°1) : arrêté de classement au titre des monuments historiques du 3 octobre 2012
SAINT-MALO		Tombeau de Chateaubriand et ensemble de l'îlot du Grand Bé	Tombeau de Chateaubriand et ensemble de l'îlot du Grand Bé : classement par arrêté du 24 novembre 1954
SAINT-MALO	Aleth (rue d')	Tour Solidor et ouvrages avancés	Tour Solidor et ouvrages avancés (enceintes, ponts et dépendances) : classement par arrêté du 12 juillet 1886
SAINT-MALO	Cité (place de la)	Vestiges archéologiques de la cathédrale d'Aleth	Ensemble des vestiges archéologiques de la cathédrale en totalité, hormis ceux qui sont déjà inscrits par arrêté du 16 octobre 1945 sous la désignation "ruines de la chapelle Saint-Pierre", ainsi que la parcelle sur laquelle sont situés ces vestiges (cad. BL 77) : inscription par arrêté du 19 juillet 1996 ; Chapelle Saint-Pierre (ruines) : inscription par arrêté du 16 octobre 1945
SAINT-MALO	Basse Flourie Saint-Servan	Malouinière de la Basse-Flourie	La Malouinière proprement dite pour ses façades et toitures, le pavillon de jardin dominant la Rance en totalité, l'ancien logis manorial pour ses façades et toitures (à l'exclusion de sa dépendance attenante à l'ouest), l'ancien colombier pour ses façades et toitures, l'ancien vivier (à l'exclusion de ses aménagements contemporains), le puits situé près de l'ancien logis, les jardins et cours pour leurs sols d'assiette et l'ensemble de leurs structures et éléments architecturés (murs de clôture, terrasses, murs de soutènement, contreforts, murets, portes et portails, escaliers, bassins, fontaines, etc.). (Cad. AY 53 à 59, 62 à 71, 163 à 166). Inscription par arrêté du 31 juillet 2017
SAINT-MALO	La Briantais	Château de la Briantais	En totalité, c'est-à-dire le logis en totalité, le pavillon de la porterie, la maison dite du régisseur et le bâtiment néo-normand de l'ancienne ferme pour leurs façades et toiture ; les autres bâtiments de l'ancienne ferme (grange, cidrerie, vestiges du chenil) en totalité ; l'ancienne chapelle en totalité ; les ruines de l'ancien logis et de ses communs en totalité ; l'ancienne maison de Mon-Plaisir en totalité ; le parc clos et non clos pour son sol d'assiette, ses allées, chemins et éléments architecturés (fabriques, terrasses, balcons, murs, portes, porte d'eau, fontaines, bassins, statuaires, etc.), à l'exception du parking et de l'espace de jeux ; l'ancien potager pour son sol d'assiette et ses murs. Inscription par arrêté du 12 septembre 2022
SAINT-MALO	Chateaubriand (rue) 11	Maison	Totalité de l'immeuble (Cad. AC n°66 et 67)

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

**portant inscription au titre des monuments historiques de la malouinière de la Basse-Flourie
à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Christophe Mirmand, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de Bretagne entendue en sa séance du 1^{er} déc. 2015 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la malouinière de la Basse-Flourie présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la spécificité typologique de cette maison dans le corpus des demeures de plaisance des 17^e et 18^e siècles de la région malouine, et de la qualité d'ensemble de ce domaine inscrit de manière remarquable dans le site de l'estuaire de la Rance ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite au titre des monuments historiques, la malouinière de la Basse-Flourie, à savoir la malouinière proprement dite pour ses façades et toitures, le pavillon de jardin dominant la Rance en totalité, l'ancien logis manorial pour ses façades et toitures (à l'exclusion de sa dépendance attenante à l'ouest), l'ancien colombier pour ses façades et toitures, l'ancien vivier (à l'exclusion de ses aménagements contemporains), le puits situé près de l'ancien logis, les jardins et cours pour leurs sols d'assiette et l'ensemble de leurs structures et éléments architecturés (murs de clôture, terrasses, murs de soutènement, contreforts, murets, portes et portails, escaliers, bassins, fontaines, etc.). Cet ensemble figure au cadastre de la commune de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), section AY, parcelles n° 53 à 59, 62 à 71, 163 à 166, et appartient aux propriétaires suivants :

- AY 53, 54, 55, 56, 57, 58, 62, 63, 66, 163, 166 : SOCIÉTÉ CIVILE DE LA BASSE FLOURIE, société civile immobilière ayant son siège à Saint-Malo, lieu dit la Basse Flourie, n° Siren 341 544 880, suivant acte du 20 juillet 1987 devant maître Lebranchu, notaire à Saint-Malo, publié au service de la publicité foncière de Saint-Malo, le 1^{er} septembre 1987, vol. 6793 n° 3 ;

- AY 59 : Monsieur Alain Michel LECLAIR, né le 4 janvier 1940 à Brest (Finistère), et Madame Anne Scholastique BREJON DE LAVERGNÉE, son épouse, née le 10 février 1942 à Rennes (Ille-et-Vilaine), suivant acte du 20 juillet 1987 devant maître Lebranchu, publié le 1^{er} septembre 1987, vol. 6793 n° 4 ;

- AY 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 164, 165 : SCI "C.O.A.F.", société civile immobilière ayant son siège à Saint-Malo, lieu dit la Basse Flourie, n° Siren 409 337 649, suivant acte du 30 octobre 1996 devant maître Vogel, notaire à Saint-Malo, publié le 6 décembre 1996, vol. 1996P n° 6566.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional des affaires culturelles, le secrétaire général du département d'Ille-et-Vilaine, le maire, les propriétaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 31 JUL. 2017

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine



Christophe MIRMAND



ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
du château de la Briantais à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)

Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en séance du 4 avril 2022 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le château de la Briantais présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité de ses bâtiments et de son parc qui témoignent d'une série d'évolutions depuis le 18^e siècle, et de leur bonne conservation d'ensemble jusqu'à nos jours ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques, le château de la Briantais, à savoir : le logis en totalité ; le pavillon de la porterie, la maison dite du régisseur et le bâtiment néo-normand de l'ancienne ferme pour leurs façades et toitures ; les autres bâtiments de l'ancienne ferme (grange, cidrerie, vestiges du chenil) en totalité ; l'ancienne chapelle en totalité ; les ruines de l'ancien logis et de ses communs en totalité ; l'ancienne maison de Mon-Plaisir en totalité ; le parc clos et non clos pour son sol d'assiette, ses allées, chemins et éléments architecturés (fabriques, terrasses, balcons, murs, portes, porte d'eau, fontaines, bassins, statuaire, etc.), à l'exception du parking et de l'espace de jeux ; l'ancien potager pour son sol d'assiette et ses murs.

Cet ensemble figure au cadastre de la commune de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), section AX parcelles n° 1, 3 à 5, 8 à 10, 16 à 22, 26 à 30, 49 à 54, 62, 65 à 73, 75 à 86, 88 à 103, 106, 114 à 145, 162, suivant plan annexé au présent arrêté, et appartient aux propriétaires suivants :

- Commune de Saint-Malo, n° Siren 213 502 883, par acte du 2 avril 1999 publié le 29 avril 1999 au service de la publicité foncière de Saint-Malo, vol. 1999P n° 2592 (parcelles AX 3 à 5, 8 à 10, 16 à 22, 26 à 30, 49 à 54, 62, 65 à 73, 75 à 86, 88 à 103, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 130, 132, 133, 138, 140, 142, 143, 162), et acte du 23 mai 2006 publié le 6 juin 2006, réf. 3504P05 2006P3856 (parcelle AX 162) ;

- Département d'Ille-et-Vilaine, n° Siren 223 500 018, par acte du 13 janvier 1979 publié le 15 mars 1979, vol. 4781 n° 21 (parcelles AX 1, 106, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 131, 134 à 137, 139, 141, 144, 145).

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires, au maire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 12 SEP. 2022

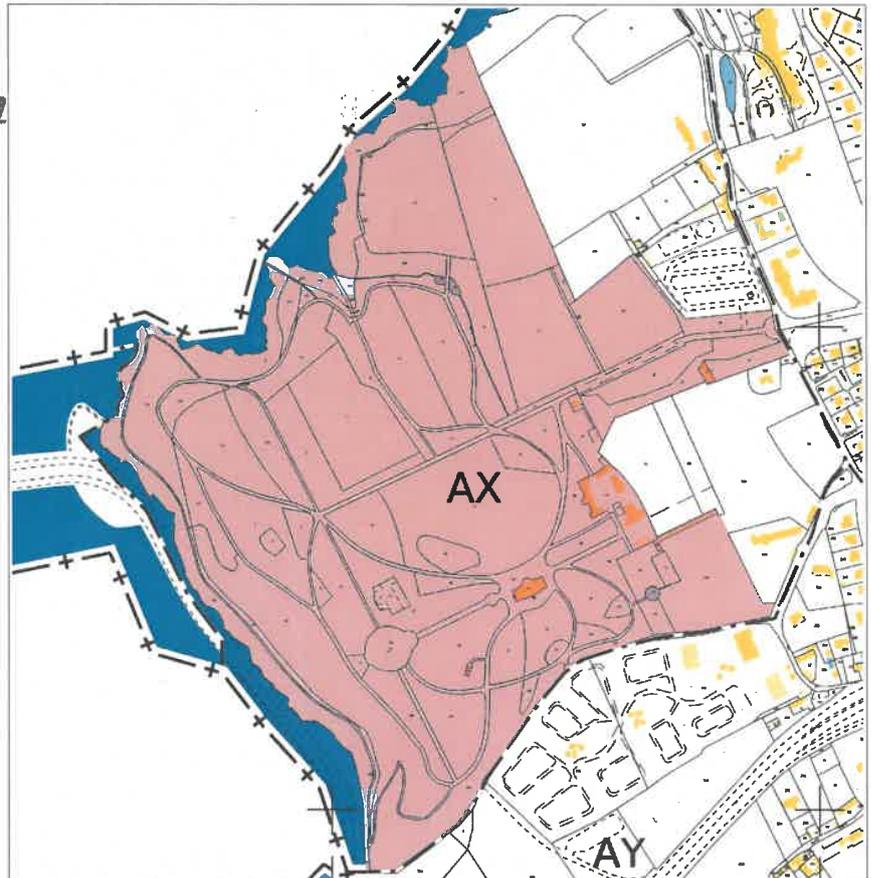
Le préfet

Emmanuel BERTHIER

Saint-Malo (35)
Château de la Briantais

Plan annexé à l'arrêté du 12 SEP. 2022

portant inscription au titre des monuments historiques des parties suivantes : logis en totalité ; pavillon de la porterie, maison dite du régisseur et bâtiment néo-normand de l'ancienne ferme pour leurs façades et toitures ; autres bâtiments de l'ancienne ferme (grange, cidrerie, ancien chenil) en totalité ; ancienne chapelle en totalité ; ruines de l'ancien logis et de ses communs en totalité ; ancienne maison de Mon-Plaisir en totalité ; parc clos et non clos pour son sol d'assiette, ses allées, chemins et éléments architecturés (fabriques, terrasses, balcons, murs, portes, porte d'eau, fontaines, bassins, statuaire, etc.), à l'exception du parking et de l'espace de jeux ; ancien potager pour son sol d'assiette et ses murs (cad. AX 1, 3 à 5, 8 à 10, 16 à 22, 26 à 30, 49 à 54, 62, 65 à 73, 75 à 86, 88 à 103, 106, 114 à 145, 162).





**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
de l'immeuble situé 11 rue Chateaubriand à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)

Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en sa séance du 29 novembre 2021 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'immeuble situé 11 rue Chateaubriand à Saint-Malo présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité architecturale, extérieure et intérieure, de cet ensemble des 17^e et 18^e siècles, et de sa valeur de témoin des édifices de l'intra-muros ayant échappé aux destructions de la Seconde Guerre mondiale ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, l'immeuble situé 11 rue Chateaubriand à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), figurant au cadastre section AC parcelles n° 66 et 67, suivant plan annexé au présent arrêté, et appartenant aux propriétaires suivants :

- Madame Hélène Marie Thérèse TABOURIN née le 27/08/1931 à Cholet (49), Madame Marie-Dominique Annick HERICHER née le 19/12/1962 à Reims (51), et Madame Blandine Rose Yvonne HERICHER née le 17/01/1966 à Reims (51), par acte du 17/11/1999 publié le 29/12/1999 au service de la publicité foncière de Saint-Malo, vol. 1999P n° 8246 (lots 1, 31) ;

- Monsieur Jean-Paul André Marie POIRIER né le 07/01/1956 à Châtillon-sur-Indre (36), et Madame Maryse Annette Amélie LEVEQUE, son épouse, née le 26/06/1948 à Lassy (95), par acte du 22/10/2019 publié le 05/11/2019, réf. 3504P05 2019P8182 (lots 2, 19, 20) ;

- Monsieur Jean-Claire Marie Joseph PRADIER né le 25/11/1964 à Rennes (35), par acte du 04/07/1995 publié le 04/09/1995, vol. 1995P n° 4986, et acte du 14/03/2017 publié le 16/05/2017, réf. 3504P05 2017P3519 (lots 3, 23) ;

- Monsieur Gwenaél MOYSAN né le 02/08/1986 à Sèvres (92), par acte du 16/12/2019 publié le 18/12/2019, réf. 3504P05 2019P9390 (lots 4, 18) ;

- Monsieur Maurice Arnaud Louis BEGUIN né le 13/11/1987 à Paris (13^e), et Monsieur Henri Pierre Erwann BEGUIN né le 15/11/1990 à Saint-Mandé (94), par acte du 08/10/2010 publié le 03/12/2010, réf. 3504P05 2010P7379, et acte du 12/07/2016 publié le 02/09/2016, réf. 3504P05 2016P5687 (lots 5, 16, 17, 22) ;
- Monsieur Henri Fernand Dominique CHARDINNE né le 11/04/1949 à Fougères (35), et Madame Thérèse Renée Marie PIROTAIS, son épouse, née le 05/07/1952 à Romagné (35), par acte du 08/07/1993 publié le 28/07/1993, vol. 1993P n° 4019 (lot 8), et par acte du 09/06/2008 publié le 26/06/2008, réf. 3504P05 2008P4009 (lots 27, 28, 30) ;
- SCI JULO, société civile immobilière sise à Paris (17^e), 11-13 rue Guersant, n° Siren 479 202 525, par acte du 18/11/2016 publié le 08/12/2016, réf. 3504P05 2016P7859 (lots 9, 10, 11, 12) ;
- Monsieur Tanguy Jean Julien CLOAREC né le 29/01/1963 à Niamey (Niger), et Monsieur Yann Marie CLOAREC né le 26/02/1969 à Saint-Germain-en Laye (78), par acte du 15/06/1978 publié le 03/07/1978, vol. 4628 n° 17, acte du 28/05/2015 publié le 22/06/2015, réf. 3504P05 2015P3649, et acte du 23/11/2021 publié le 17/12/2021, réf. 3504P05 2021P10187 (lots 13, 14) ;
- Monsieur Tanguy Jean Julien CLOAREC désigné à l'alinéa précédent, par actes référencés à l'alinéa précédent, acte du 12/07/1995 publié le 17/08/1995, vol. 1995P n° 4726, et acte du 23/11/2021 publié le 23/12/2021, réf. 3504P05 2021P10386 (lots 15, 24) ;
- 11 CHATEAUBRIAND, société à responsabilité limitée sise à Saint-Briac-sur-Mer (35), 13B bd de la Houle, n° Siren 849 732 045, par acte du 27/05/2019 publié le 14/06/2019, réf. 3504P05 2019P4151 (lot 21) ;
- Monsieur Jean-Paul Joseph Georges KAUFFMANN né le 08/08/1944 à Saint-Pierre-la-Cour (53), et Madame Joëlle Yvonne BRUNERIE, son épouse, née le 05/01/1943 à Toulouse (31), par acte du 09/06/2008 publié le 26/06/2008, réf. 3504P05 2008P4011 (lots 25, 26, 29) ;
- SCI LA SERTERIE, société civile immobilière sise à Perpignan (66), 16 rue du Maréchal Foch, n° Siren 337 561 930, par acte du 04/09/1989 publié les 13/10/1989 et 01/12/1989, vol. 7367 n° 32 (lot 32) ;
et suivant état descriptif de division et règlement de copropriété des 08/11/1981, 12/01/1982, 14/04/1982, 04/05/1982, 18/06/1982 et 27/07/1982 publiés le 01/09/1982, vol. 5632 n° 28.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 14 février 1946 portant inscription au titre des monuments historiques des façades sur rue et sur cour, des toitures et de l'escalier du présent immeuble, numéroté à l'époque 9 rue Chateaubriand.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires, au maire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **09 MAI 2023**

Le préfet

Emmanuel BERTHIER

Saint-Malo (35) – immeuble, 11 rue Chateaubriand

Plan annexé à l'arrêté du **09 MAI 2023** portant inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble en totalité (en rouge) ; parties communes (passages, escaliers, cours avec leurs margelles de puisage, anciennes citernes souterraines, ancien four, etc.) et parties privatives (caves, appartements, greniers).

Remarque : le trait gris en fond de parcelles correspond aux vestiges des anciens remparts médiévaux de Saint-Malo, classés au titre des monuments historiques par arrêté du 12 juillet 1886, dont une partie est incorporée au présent immeuble.

